



# Contribution de la FGPEP au Grand Débat National

Créteil, le 13 mars 2019

La nouvelle édition du Baromètre PEP de la Société Inclusive vient de paraître. Une nouvelle fois, depuis 2014, l'institut Kantar Public a conduit cette étude auprès des français pour analyser leur perception des inégalités et recueillir leurs préoccupations et points de vue sur la société française. Cette année, la proximité des élections européennes a permis d'intégrer cette dimension.

La FGPEP présente les résultats de ce baromètre comme une contribution au Grand Débat National. Elle a également mobilisé son réseau associatif. Dans ce cadre, quelques pistes de réflexion et propositions sont présentées ci-après.

Notre démocratie traverse une crise profonde et déjà longue : montée régulière depuis 20 ans de l'abstention, faible taux de syndicalisation et de participation aux élections de représentants des salariés, etc...

Et pourtant on manifeste, les pétitions sur internet se multiplient, les engagements associatifs sont toujours nombreux, les actions de solidarité mobilisent. La volonté d'agir est présente, mais elle reste souvent éclatée et ponctuelle, sans la continuité, qui permet seule de faire évoluer en profondeur la société.

Le grand débat lancé par le Président de la République à la suite de l'interpellation des gilets jaunes est l'occasion de redonner au peuple français l'occasion et le goût de s'exprimer et d'agir collectivement. Pour cela il est indispensable que la synthèse finale respecte ce qui a été dit, que les Français se reconnaissent dans ce qui est retenu. Enfin les actions qui suivront devront avoir le souci d'une communication et d'une évaluation répondant aux attentes exprimées.

Notre fédération, ses militants, ses salariés, ses adhérents, les personnes accompagnées et leurs familles se sont engagés dans ce débat partout en France. On nous donne la parole, prenons là et proposons !

Que retenir de ces échanges ?

**Faciliter et reconnaître la participation, développer les coopérations : pour un pacte associatif renouvelé avec l'Etat.**

D'abord avec la volonté de comprendre les raisons de ce long déclin de l'engagement citoyen. Au-delà de la montée des individualismes, il nous paraît, pour le mouvement associatif, découler de la réduction constante de la capacité d'innover des associations d'éducation populaire. Elles sont en effet, de plus en plus contraintes par les procédures d'appel d'offres ou de convention d'objectifs que leur imposent l'Etat ou les collectivités territoriales, dont elles deviennent des prestataires avec une très faible marge de libre initiative.

**Il est normal et légitime que le financement public d'une association soit lié au projet social qu'elle propose, et fasse l'objet par le financeur d'un contrôle de son utilisation et d'une évaluation de ses résultats.**

En revanche, nous demandons qu'une association reconnue, agréée, pour son engagement (utilité publique/utilité sociale/éducation populaire) puisse bénéficier d'un financement durable pendant 3 à 5 ans, pour **mener librement un projet qui répond à une difficulté sociale ou environnementale reconnue**. Déjà, de nombreuses communes ont réservé une partie de leur budget d'investissement pour réaliser des travaux demandés par les habitants dans les quartiers, lors de réunions publiques et après consultations sur internet. Cela ne suffit pas. Il faut aller plus loin, affirmer la liberté associative et sortir de la logique de délégation ou de subordination.

Nous demandons que, **l'Etat et les grandes collectivités territoriales réservent une partie de leurs budgets à des projets participatifs pour l'action éducative, sociale et environnementale. Ces projets doivent être librement initiés et portés par les associations, choisis au terme d'un débat public aussi large que possible avec les habitants.**

Il ne s'agit pas de remplacer le travail indispensable dans la durée des services publics de proximité, mais de remobiliser des hommes et des femmes qui ont envie d'agir et qui veulent inventer de nouvelles réponses à de nouveaux problèmes. **Il s'agit de démultiplier l'action du service public en mobilisant les associations auxquelles serait redonné le pouvoir d'agir et d'être des corps intermédiaires de la participation citoyenne.**

On pourra retrouver ainsi le tissu citoyen engagé sans lequel la vie politique devient inévitablement l'affaire de professionnels dans lesquels les habitants ne se reconnaissent pas.

Et les services publics trouveront les relais dans la population, sans lesquels leur action ne trouve pas sa pleine efficacité, qu'il s'agisse de construire l'accompagnement éducatif d'une école inclusive qui ne perpétue pas de génération en génération les inégalités d'origine, ou de diffuser les nouveaux comportements sans lesquels la lutte contre la dégradation du climat prendra trop de temps.

**Cette liberté d'initiative, seule capable de ranimer dans la durée l'engagement citoyen, suppose que l'action locale s'appuie sur une réflexion plus large, une capacité de formation et une confrontation des expériences que peuvent seuls assurer les grands mouvements d'éducation populaire.**

**Même si c'est sous réserve du contrôle de leur utilisation et de la capacité d'innovation qu'ils libèrent, l'Etat doit leur assurer les moyens nécessaires.**

Quand, aux PEP, nous intervenons pour la réussite d'un enfant handicapé ou malade, en difficulté sociale, nous prenons en compte en même temps la maladie, le contexte familial, l'environnement culturel, l'accompagnement scolaire. Mais nous devons rendre compte à plusieurs administrations différentes, qui ont chacune leur grille d'évaluation, entraînant un cumul d'exigences non coordonnées, souvent usantes pour nos militants et nos professionnels.

**Nous souhaitons la mise en place d'une politique interministérielle de l'action associative, sous l'égide du Premier ministre, qui associe les différents acteurs publics et réponde à leur demande légitime de contrôle tout en respectant la spécificité du travail associatif, sa recherche de réponse globale aux besoins d'une personne ou d'un groupe.**

**Nous demandons que les coopérations entre institutions permettent une réelle simplification administrative pour les citoyens et les associations.** La culture administrative caractérisée par une pensée et une structuration en silos doit être abandonnée pour permettre que les initiatives citoyennes individuelles ou associatives facilitent l'innovation et la reconnaissance des engagements. **Le mode coopératif doit être intégré dans les pratiques et cultures de tous les acteurs mobilisés pour mettre en œuvre les politiques publiques.**

**A propos de la Fédération Générale des PEP :**

100 ans d'expérience au service d'une société inclusive et solidaire.

Les PEP (pupilles de l'enseignement public) ce sont **123** associations de proximité présentes dans toute la France agissant au quotidien pour une société inclusive et solidaire. Depuis **100 ans**, elles garantissent l'accès de tous aux droits communs : droit à l'éducation, à la culture, aux loisirs, aux soins et à la vie sociale.

Fondées sur les valeurs de Laïcité, Solidarité et Egalité, les PEP interviennent dans les domaines de l'éducation, des loisirs, du social et du médico-social. Fortes de plus de **1200** établissements, services et dispositifs, **24 500** salariés et **8000** bénévoles, les PEP accompagnent chaque année **1 300 000** enfants, adolescents, adultes (dont 90 000 en situation de handicap) et leurs familles.

 **SOLIDARITÉ**  **ÉGALITÉ**  **CITOYENNETÉ**  **LAÏCITÉ**

**CONTACT :**

Majda ZEROUAL - Chargée de communication externe

Email : communication@lespep.org Tél : 01.41.78.92.82 – Port. : 06.27.88.83.37

[www.lespep.org](http://www.lespep.org)